

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 32 (1894)
Heft: 2

Artikel: Un petit événement à Lutry
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-194066>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
six mois . . . 2 fr. 50
ÉTRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

LES ABONNEMENTS

datent du 1^{er} janvier, du 1^{er} avril, du 1^{er} juillet ou du 1^{er} octobre.

Un petit événement à Lutry.

On nous raconte que vers la fin de l'année dernière, les demoiselles de Lutry eurent la charmante idée d'offrir un drapeau à la Société de gymnastique de cette ville. Mais comme il s'agissait d'arrondir la somme nécessaire, elles crurent devoir s'adresser à la générosité d'un de leurs riches combourgeois habitant Paris. Celui-ci leur répondit qu'il ne s'associerait pas à leur projet, mais qu'il offrirait volontiers à sa commune d'origine « l'emblème » de celle-ci, si on voulait l'accepter.

Que pouvait bien être cet emblème?... Pas autre chose, sembla-t-il à chacun, que les armoiries de Lutry. Et l'on s'empressa d'accepter.

Le donateur ne tarda pas à faire savoir que tel jour, à telle heure, on pourrait retirer à la gare l'objet offert. Mais, au lieu d'un tableau, d'une sculpture représentant les armoiries de la ville de Lutry, comme on pouvait le supposer, on se trouva en face d'une belle cage contenant un joli singe, plein de vie et de santé.

Que faire en pareille occurrence, sinon accepter de bonne grâce cet étrange cadeau?...

On emporta l'innocente bête, tout ébahie à la vue de la nombreuse et gaie assistance qui l'entourait. Elle trouva bientôt la meilleure hospitalité chez un habitant de l'endroit où elle reçoit chaque jour de nombreux visiteurs, aux poches bourrées de bonbons, de noix, de noisettes et autres friandises.

On nous assure que le nouveau débarqué sera prochainement doté d'une jolie coiffure et d'une espèce de justaucorps, sur lequel on lira ces mots, élégamment brodés par une main féminine :

Sunlight Soap.

Faut-il déduire de ce qui précède que le singe entre pour quelque chose dans les armoiries de Lutry? Nous ne le pensons pas. Et, d'un autre côté, d'où viennent les plaisanteries qu'on ne cesse de faire depuis bien longtemps déjà sur le « singe de Lutry? »

Hélas, tout simplement la boutade que voici :

On voyait encore, il y a quelques années, l'image d'un singe fumant sa pipe, sculptée dans le mur d'une maison voisine du collège actuel. Cette image attira un jour l'attention de deux braves paysans qui, en la contemplant avec curiosité, se livrèrent à diverses réflexions. L'un d'eux dit entre autres, en patois, et d'un air intrigué : « *N'est pas on hommo, l'a onna quina; n'est pas on sindze, ie fommè; c'ein sara pardieu on Allemand* (Ce n'est pas un homme, il a une queue; ce n'est pas un singe, il fume; ce sera sans doute un Allemand)! »

Cette boutade fit rapidement le tour du canton, et le singe de Lutry acquit dès lors une indiscutable célébrité.

Mais, à part cela, il y a la question historique, ou plutôt la légende.

Que voulait dire ce singe sculpté dans le mur de la maison dont nous venons de parler?... Voici comment quelques personnes essaient d'expliquer le mystère :

Lors de l'invasion des Sarrasins, au X^{me} siècle, leurs hordes sauvages pénétrèrent en Valais; elles détruisirent l'abbaye de Saint-Maurice et portèrent le meurtre et le pillage jusque sur les hauteurs du Saint-Bernard. La route qui traversait cette montagne, devenue un repaire de brigands, fut maudite par le peuple, qui lui donna le nom de *Mont du Diable*.

Ce fut à cette époque, qu'apparut Bernard de Menthon, à qui Dieu avait inspiré, dans un rêve, l'idée de construire au sommet du mont Joux — c'est le nom primitif du Saint-Bernard — un refuge pour y héberger les voyageurs.

Animé d'une foi inébranlable dans sa mission, et aidé du pouvoir d'En-Haut, le saint détruisit le temple païen qui existait au sommet du col, et édifia, à peu de distance, son hospice.

Cependant la chose ne se fit pas si aisément qu'on pourrait le croire; le diable avait pris possession de ces lieux, où il exerçait toute sa furie en accablant d'ouragans, de neiges, d'avalanches, les chrétiens qui franchissaient le passage. Il y eut dès lors un combat

entre le saint et le démon. Ce dernier ayant été vaincu, saint Bernard l'enchaîna, et prit pour armoiries le diable enchaîné, auquel il donna vraisemblablement la forme d'un singe, qu'on vit figurer plus tard sur les propriétés du couvent.

D'autre part, on dit que l'hospice du Saint-Bernard a possédé pendant longtemps des vignes sur le territoire de Lutry, et que le prétendu singe se trouvait précisément sur les bâtiments de cette localité qui ont appartenu à cet hospice, dont le quêteur venait encore, après 1830, quêter à Lausanne, où il avait un logement officiel à l'Hôpital cantonal.

Il est resté, ajoute-t-on, deux traces de cette légende. La première, c'est l'habitude qu'avaient autrefois les forgerons de frapper trois coups de marteau sur leur enclume avant de commencer l'ouvrage, simulant ainsi de mieux river la chaîne qui retenait le démon vaincu. La seconde était de placer une pipe à la gueule du démon lorsque la récolte était bonne. Ici nous ne comprenons pas le rapprochement qu'il pouvait y avoir entre cette pipe et une abondante récolte de vin.

Hôpitaux et médecins.

Autrefois, aujourd'hui.

Ce n'est pas sans émotion que nous avons lu les intéressants détails donnés par nos journaux, il y a une quinzaine de jours, sur l'arbre de Noël offert aux petits malades de l'Hôpital cantonal, dans la chapelle de cet établissement.

On peut se représenter la joie versée dans ces jeunes cœurs par cette fête inattendue.

Quelle douce surprise pour ces pauvres enfants obligés de passer les fêtes de Noël et de l'An loin de la famille! Quel spectacle touchant devaient offrir les brancards et les petits lits blancs apportés là, au premier plan, et desquels émergeaient de petites têtes pâles, parfois entourées de bandeaux, mais toutes rayonnantes de joie à la vue de l'arbre étincelant, chargé de cadeaux et